**COMPTE-RENDU DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU PÔLE ISP/ESS À TUNIS**

**21 et 22 mars 2017**

MARDI 21 MARS

*Présents : 17 structures ; 33 membres*

**Structures représentées :**

* *ADFR*
* *ACL Djerba*
* *Batik International*
* *CCDE*
* *FTCR*
* *GRDR*
* *ICOSI*
* *IMF*
* *LAB’EES*
* *MANUCOOP*
* *OTDDPH*
* *RESO*
* *Scouts tunisiens*
* *Solidarité Laïque*
* *UGTT*
* *Victoire pour la femme rurale*
* *YOUNGA Solidaire*

**MOBILISATION**

*Introduction par CCDE et ICOSI : Présentation de la réunion.*

*Tour de table, présentation des membres.*

*Programme validé par l’ensemble des membres.*

**Présentation du pôle ISP/ESS par l’ICOSI**

Retour sur le fonctionnement du PCPA

Rappel des objectifs, défis et résultats attendus par le pôle ISP/ESS : point de présentation des axes transversaux du pôle, mises en perspective.

***10h30 : Projet Plaidoyer***

Etat d’avancement du travail pour une loi ESS, perspectives collectives du projet plaidoyer, échanges*. Prise de parole d’Abderrahmane**AZAIEZ représentant de l’UGTT.*

Présentation de l’avancement du projet Plaidoyer :

* Présentation des initiatives diverses et des projets ayant conduit à la mise en place d’une activité de plaidoyer en Tunisie autour de l’ESS depuis 2012
* Présentation de la campagne menée par l’UGTT en 2015 (dans le cadre du BIT) pour parvenir à regrouper les partenaires sociaux et le gouvernement pour l’élaboration du projet de loi.
* Difficultés rencontrées concernant l’enregistrement de la loi cadre de l’ESS.
* Commencement du projet plaidoyer : 1er phase de formation-action sensibilisation autour du projet de loi de l’ESS.
* Conclusion : l’UGTT est ouverte aux propositions qui pourront faire avancer le projet de loi et veut permettre à la société civile tunisienne de prendre part aux discussions. *« Nous sommes prêts à travailler avec vous, la porte est grande ouverte ».*

Réflexions/ Remarques/interrogations collectives sur le projet Plaidoyer :

* « Commencer par diffuser les premiers textes à l’ensemble des structures du programme (une version française et arabe). »
* « Comment faire participer et ouvrir le débat concernant le projet plaidoyer à l’ensemble des structures membres ? »
* « Faciliter les échanges de propositions et discussions sur le projet de loi de l’ESS. »
* « Mettre en place un temps de travail : sur la présentation de l’ESS et initier une présentation du projet de loi par l’UGTT. »
* « Comment le pôle peut-il contribuer à l’amélioration du projet de loi ? »
* « Une fois que les structures auront pris connaissance du projet de loi, réunir l’ensemble des structures membres du pôle ISP/ESS pour avoir de véritables échanges sur le projet de loi ».
* « Permettre aux associations tunisiennes non membres du programme de participer aux discussions et contribuer à l’amélioration du projet de loi ».
* « Se mettre d’accord sur la répartition des rôles, sur la méthodologie d’action ».

*Le Projet de loi a été diffusé à l’ensemble des membres présents. Une version pdf (en pièce jointe).*

Proposition de méthodologie des membres

* « Examiner les fondements de l’argumentaire du projet de loi avant la mise en place d’une phase de discussion ».
* « Décortiquer le projet de loi, en sortir les enjeux et les thématiques pour en permettre l’analyse et faciliter les discussions avec la société civile tunisienne ».
* « Prendre connaissance des différentes initiatives de réflexion sur une loi-cadre pour l’ESS, et si possible travailler en commun avec elles ».
* « Laisser la place aux expériences de terrain pour alimenter la loi cadre ».
* « Faire un état des lieux sur les expériences réussies et non réussies. »

*Changement dans le programme : report de la présentation du projet mutualisation des ressources à la matinée du 22 mars. Validation à l’unanimité.*

**L’ensemble des structures membres du pôle ISP-ESS a exprimé sa volonté d’être pleinement associé à l’élaboration et aux discussions à venir autour de la mise en place d’un cadre législatif et réglementaire permettant le développement de l’ESS en Tunisie.**

**Les partenaires du projet plaidoyer veilleront à ce que la société civile tunisienne et plus particulièrement les associations tunisiennes du pôle ISP/ESS, soit intégrées au travail du projet plaidoyer. L’équipe de coordination du pôle vous proposera un plan de travail, basé sur les remarques et propositions recueillies durant la réunion. Le plan de travail sera envoyé à l’ensemble des membres du pôle.**

**Pause déjeuner**

**14h25 Reprise : Présentation capitalisation et recherche-action**

Introduction par Muriel Lion : présentation du collectif recherche-action et capitalisation, description des objectifs de la capitalisation.

Présentation en arabe par Khalid AZNAG  du travail sur la capitalisation des expériences.

* Qu’est-ce que la capitalisation de l’expérience ?

Définition à partir de la parole des acteurs, notion de partage et d’échange, d’expérience et de connaissance, ils se sont préalablement intéressés aux projets et à l’expertise de terrain.

La méthodologie adoptée par les étudiants pour répondre aux besoins spécifiques du pôle a été de confronter les informations du terrain délivrées par les membres, aux ressources théoriques et références externes.

* Multiplier, dupliquer les expériences qui marchent.
* Pour capitaliser un choix d’objet : un point de départ, recenser les résultats, pouvoir communiquer en utilisant les médias, utiliser des outils simples et clairs pour partager les expériences.
* Le point de départ : les défis des structures.

Les étudiants ont défini trois objets et objectifs de la capitalisation en lien avec les défis:

* Promouvoir l’emploi décent.
* Influencer les politiques publiques.
* Rendre visible le processus de création d’activité et d’insertion à l’emploi par une vision commune de l’ESS.

Les dimensions de la capitalisation :

* ESS et création d’entreprises : interroger les pratiques, les modèles qui peuvent être utilisés, rendre visible les expériences existantes,
* Projet politique : interroger la gouvernance, identifier les pratiques opératoires présentes durant le programme, interroger les moyens de communication, comment communiquer. Interroger les impacts politiques.
* L’emploi décent : rendre visible le processus, donner plus de place au public cible.

**Présentation des outils pour la capitalisation d’expérience :**

Les fiches « terrain » permettent de recueillir des informations qui peuvent être cartographiées, mises sous forme de données graphiques, ou contribuer à alimenter un répertoire des acteurs.

Organisation d’ateliers animés par les étudiants de l’IMF. Les différentes structures du pôle se sont réparties dans les 3 groupes suivants :

* Atelier emploi décent
* Atelier ESS et création d’entreprises
* Atelier projet politique

**Pause**

**17H Pitch (10 minutes par structure) de présentation des projets terrain (fiches de présentation des projets bientôt disponibles sur l’intranet et le drive)**

***Association victoire pour la femme rurale :*** présentation des ateliers mises en place par le projet porté en partenariat avec l’association Touiza.

En cours de réalisation : Formation en droit et accompagnement des femmes, des séances de sensibilisation, ateliers d’éveil scolaire, accompagnement de réponses aux besoins, mise en place de ponts d’informations entre la société civile et l’Etat. Les défis rencontrés  à travers deux ateliers, des femmes qui ne connaissent pas leurs droits et qui se trouvent dans des situations de pénibilité importante.

***Présentation par l’OTDDPH de leur projet de plan de plaidoyer, nommé : Art. 27***

Objectifs :

* Permettre l’insertion et l’inclusion des personnes handicapées à l’emploi. Permettre un milieu du travail ouvert et accessible aux personnes handicapées.
* Améliorer la situation des personnes handicapées à travers un plaidoyer politique sur les questions de l’emploi des personnes handicapées. Objectif in fine : une loi qui permet d’avoir un cadre institutionnel.

Questions : *Comment visualisez-vous les résultats finaux ?*

Réponse : Lorsque nous aboutirons à une véritable organisation tunisienne des droits des personnes handicapés.

* *Comment intégrer les femmes ayant un handicap à vos actions ? Réponses : Sensibilisation dans les villes ».*
* *Les 2% de quota imposé par l’Etat sont imposés au secteur public et privé ?*

La loi prévoit pour chaque organisation publique ou privée un quota de 2%, qui n’est cependant pas pris en compte par les employeurs des différents secteurs.

* *Comment la loi reconnaît les personnes handicapées ou en situation d’handicap?*

En Tunisie, une personne handicapée est reconnue seulement à travers la délivrance d’une carte d’handicap.

* *Dans le cadre de votre travail de plaidoyer l’OTDDPH a-t-elle prévu d’impliquer le syndicat du patronat ?*

Remarques et réflexion collectives :

* Elaborer le projet : favoriser le dialogue, intensifier la sensibilisation, viser les 24 régions tunisiennes, ouvrir les tables rondes à l’ensemble des acteurs
* Penser à l’adaptation des mécanismes de mise à disposition des personnes handicapées ?

Le dispositif étatique prévoit un concours pour placer les personnes handicapées, des postes qui ne correspondent pas aux compétences. Un dispositif qui vise à sensibiliser sur les compétences de personnes handicapées.

Remarques et partage d’expérience : mise en place de structures passerelles pour sensibiliser sur les compétences, afin de voir les personnes en situation d’handicap autrement que par leur handicap.

***Présentation du projet Association tunisienne des demandeurs d’emploi à Kasserine***

Objectif :Promouvoir l’insertion socio-économique des habitants des zones rurales dans la région de Kasserine et Sidi Bouzid**.**

Activités :

* Organisation d’un atelier de concertation, recommandations et d’information pour identifier les différents besoins de la femme rurale et les spécificités de la région dans l’élevage de poulets.
* Formation des femmes rurales aux techniques d’élevage, formation à la gestion administrative financement d’activités génératrices de revenus.

***Présentation du projet de l’AFTI :***

Un volet plaidoyer, un volet formation accompagnement des femmes porteuses de projets sociaux.

***Présentation du projet jeunes talents en ESS/ IMF CCDE***

Objectif : Accompagner un groupe de jeune sur la manière d’entreprendre, dans la création d’une entreprise collective.

En cours : Phase d’accompagnement des jeunes et développement d’un dispositif d’accompagnement alternatif. Un dispositif d’accompagnement qui permet de sécuriser les logiques d’entreprendre à travers notamment la création de mentorat. Des résultats concrets, deux embauches (deux femmes et un homme). Projet en mouvement, une dynamique partenariale importante.

Les défis : le grand défi est la relation avec la banque tunisienne de solidarité qui représente un frein au créateur d’entreprise, des blocages administratifs, mais aussi des blocages financiers. Défi qui peut être présent dans les autres régions.

**Conclusion : présentation du programme de mercredi 22 mars.**

L’équipe de coordination souhaite favoriser la diffusion et le partage d’information concernant les projets terrain portés par les membres du pôle.

Un système de suivi des projets sera mis en place, pour faire le point plus régulièrement sur l’évolution des actions menées par les membres du pôle. Cela permettra également d’aider les projets qui rencontrent des difficultés.

Des visites croisées seront également organisées pour permettre le partage de bonnes pratiques, des expériences et des compétences entre les membres du pôle. L’idée étant de favoriser l’entraide au sein du pôle.

MERCREDI 22 MARS

**9h-11h30 Atelier identification des besoins et des ressources, par Batik International**

**Proposition de projet du collectif mutualisation des ressources**

Introduction : présentation des différents collectifs et des avancés, retour sur les objectifs et les enjeux du collectif mutualisation.

**Les enjeux :**

* S’appuyer sur les ressources existantes (compétences et expérience des acteurs) dans le programme
* Favoriser l’échange entre les membres
* Valoriser les actions et les productions entre les membres
* Etre complémentaires aux actions d’appui du programme

Présentation des activités : (voir le projet complet)

**I. Ingénierie des actions de renforcement de capacités**

1. Identification des ressources
2. Cartographie des besoins

**II. Mise en œuvre des actions de renforcement des capacités**

1) Conférences thématiques autour des concepts de l’ESS  
2) Organisation d’un cycle de formation sur la gestion de projet   
3) Organisation de deux ateliers d’échanges de pratiques

**III. Mutualisation des savoirs : centralisation et diffusion de l’information sur les ressources des membres et /ou productions externes susceptibles d’intéresser les membres.**

Remarques et réflexion collective :

Elargir sur les questions de financement de nos projets ?   
Intégrer un répertoire des compétences et des métiers ?   
Penser à intégrer la question du financement des projets et à répertorier les compétences et métiers.

Proposition du GRDR : Partager sur la collecte des offres de compétences et de ressources à travers le partage de l’expérience du GDRD en Algérie, mise à disposition d’une grille d’enquête métier  
Mise en place d’un mécénat de compétence.

***Pause***

**Restitution de l’atelier de mutualisation :**Les demandes de renforcement de compétence sur le plaidoyer reviennent souvent**.**

**Restitution des ateliers capitalisations de mardi 21 mars 2017**

**Atelier « Projet politique » ; Atelier « Emploi décent »** ; **Atelier ESS et création d’activités.**

**11h10 Intervention d’Yves PILANT de IMF :** responsable du Master pro diplôme d’Etat en travail social

Présentation de la recherche-action : le travail de collaboration à l’intérieur du pôle ISP/ESS vu à travers le prisme de la capitalisation.

Le travail collaboratif 🡪 pas de division fixe du travail.

Le travail collaboratif ne vise pas une plus grande efficacité ou un meilleur rendement

Trois modalités d’organisation du travail collaboratif :

* Un principe d’amélioration continue de chaque activité et de l’ensemble du projet
* Des interventions où chacun avance à son rythme
* Une information utile et facilement exploitable

Pôle = diversité et orientations partagées 🡪 sensibilité\* et rationalité\*

Pôle= diversité et orientations partagées 🡪 sensibilité et rationalité

Pôle= diversité et orientations partagées 🡪 sensibilité et rationalité

Pôle= diversité et orientations partagées 🡪 sensibilité et rationalité

\*Rationalité des connaissances et clarification continue des orientations.

\*Sensibilité des valeurs et des postures communes.

**L’importance du langage** = un effort de traduction pour favoriser une compréhension mutuelle et la stabilisation progressive d’un vocabulaire commun. La question du lexique, des mots, l’importance de renforcer le socle commun passe par le langage.

*« Avec l’intelligence collective on ne va pas plus vite, on va plus loin »*

Intervention de Guilhem : le pôle éducation a dans ses axes de travail une thématique sur l’interculturelle, qui pourrait être ouvert aux membres du pôle ISP/ESS.

**11h30 : Intervention de Saïd YAHIOUI et du Directeur de l’Institut Supérieur de gestion de Tunis** Présentation du Master ESS entre l’université Lyon2 lumière et Tunis.   
Présentation de l’Institut Supérieur de Gestion et présentation du master pro de management intégré-qualité sécurité environnement.

Objectifs : Former des professionnels au rapprochement des stratégies et des préoccupations sociales dans les organisations et sur les territoires.

Les objectifs de la formation :

1. ESS
2. Création d’entreprises et d’activité
3. Développement local et de gouvernance des territoires
4. Relations économiques internationales
5. Outils

Présentation du projet de co-diplomation de l’ISG et de l’université de Lyon 2.

L’intérêt que porte le Master pour le PCPA : un besoin de partenariat avec les acteurs locaux de l’ESS (contribution au master, stages, terrains d’études et débouchés professionnels).

Questions :

*Comment, vous, experts et chercheurs, pouvez-vous aider dans l’articulation d’un plaidoyer en faveur de l’ESS ?*

L’expertise n’est pas seulement dans les mains des chercheurs, elle est aussi dans les mains des acteurs du terrain. Concernant le projet de loi de l’ESS, il est nécessaire de faire appel à une co-construction de la société civile et aux différents acteurs, ce que les chercheurs universitaires peuvent apporter c’est de l’ingénierie pédagogique et des connaissances sur l’ESS.

Les remarques :

* Faire de l’université un intérêt commun, faciliter les échanges avec la société civile, permettre la collaboration entre la société civile et le domaine universitaire (mise à disposition du travail des étudiants en master).
* Intégrer l’ISG et l’université de Lyon 2 au PCPA pour formaliser les relations et les échanges.
* Le partenariat sur les deux rives défendu par l’ISG et Lyon 2 entre parfaitement dans les logiques du PCPA. Avoir un lien avec une université est important et peut apporter une plus-value au PCPA. Le programme est ouvert à l’intégration de l’ISG et de l’université Lyon 2.

**Conclusion par l’ICOSI et CCDE**

Retour sur les outils de communication du pôle et présentation de la page Facebook : un espace de concertation et de partage, où l’on peut échanger sur les projets et présenter ses initiatives aux autres membres. <https://www.facebook.com/groups/518371718350983/>

Ces deux journées de réunion du pôle ISP-ESS ont permis :

* De renforcer la dynamique collective engagée en septembre 2016 afin d’impliquer plus fortement encore les associations membres dans la vie du pôle ;
* De renforcer la cohérence entre les projets territoriaux et les activités du pôle ISP-ESS, mais également entre les axes transversaux du pôle ;
* De refaire des points détaillés sur l’état d’avancement de chacun des axes transversaux du pôle ISP-ESS et, pour chacun d’eux, d’engager des travaux ;
* Pour chacun des axes transversaux :

1. Plaidoyer : mise en route d’un processus d’implication des structures membres du pôle dans le développement du plaidoyer pour l’ESS, rendant effective leur participation pour l’évolution du cadre législatif et réglementaire sur l’ESS ;
2. Capitalisation/recherche-action : grâce au travail d’étude réalisé par les étudiants de l’IMF, des outils sur trois thématiques de capitalisation vont être approfondis (travail décent, création d’entreprises, projet politique) ;
3. Mutualisation des ressources : poursuite des travaux de réflexion engagés en vue de mieux connaitre les membres et de tirer profit de leurs expériences passées ou en cours.